



Direction Départementale des Territoires  
 Service Risques Energie Construction Circulation  
 Urbanisme et Prévention des Risques

 DREAL Lorraine  
 Service Prévention des Risques  
 Division Risques miniers et Sous-sol

Communes de  
 KNUTANGE - NEUFCHÉF - NILVANGE - **RANGUEVAUX**

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERES

**ELABORATION**  
 PRESCRIPTION A.P. du 17 octobre 2006  
 ENQUETE PUBLIQUE du 19 novembre au 19 décembre 2012  
 APPROBATION A.P. du 18 mars 2013

**REVISION**  
 PRESCRIPTION A.P. du 06 août 2015  
 ENQUETE PUBLIQUE du 23 septembre au 29 octobre 2016

(17) Vu pour être annexé à l'arrêté N° 2017 - 1 - DDT/RECAUPR du 26 JAN. 2017

LE PREFET  
 Pour le Préfet,  
 Le Secrétaire Général  


LEGENDE	
<b>R1</b>	ZONE ROUGE - Fontis / Effondrements / Eboulements / Puits → <b>INCONSTRUCTIBLE</b>
<b>R2</b>	ZONE ROUGE - Affaissements progressifs, sauf zones urbaines des communes contraintes (DTA) - Mouvements résiduels sauf zones urbaines des communes peu concernées → <b>INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)</b>
<b>R3</b>	ZONE ROUGE - Fontis expertisés aléas faible, moyen, fort (surveillé) → <b>INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)</b>
<b>J</b>	ZONE JAUNE - Mouvements résiduels des communes significativement concernées (DTA) et zones urbaines des communes peu concernées → <b>CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS</b>
— Limite de zone	

